



Poteau électrique dangereux.

Par Samdelta

Bonjour.

Je vous expose le problème dès le départ.

- J'ai acheté il y a plus de 30 ans 2 parcelles de terrain contiguës, dont une partie constructible.
- Le POS de l'époque a créé à partir de là, 3 parcelles: la parcelle constructible, et deux autres parcelles classées N
- Le POS a été modifié en PLU (j'étais dans les DOM, à l'époque), et 2 nouvelles parcelles de servitude ont été créées le long du chemin dans le but d'un éventuel élargissement futur de la voie.

Le soucis actuel:

Ces deux parcelles supplémentaires de servitude, créées donc a posteriori, reçoivent - ça existait déjà il y a 30 ans, ce n'est pas une création récente - une ligne électrique, dont 2 poteaux sont implantés sur ces fameuses parcelles de servitude.

Un poteau est quasi sectionné à sa base, et le poteau ne tient que par le câble qui est pris dans les branches d'un arbre. Un signalement oral a été fait auprès du maire, sans suite.

Que dois-je faire, et quelles sont mes obligations, mes responsabilités et mes droits vis à vis d'EDF, de la municipalité, et les usagés de la voie, qui fait partie d'un circuit de rando pédestre et VTT.

Merci.

Par isernon

bonjour,

vous devriez informer, par LRAR, le concessionnaire de distribution d'électricité qui exploite cet ouvrage, de la dangerosité du poteau avec une copie au Maire qui est l'autorité concédante.

salutations

Par yapasdequoi

Bonjour,
Signalez le problème à ENEDIS.

Par Samdelta

Bonjour.
Merci pour vos réponses. C'est donc ce que je vais faire dès demain.
Bon WE. Sam.